



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

apprentissage

Question écrite n° 10697

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur l'apprentissage dans notre pays. Il désire connaître les mesures qu'elle entend mettre en oeuvre afin de développer l'apprentissage.

Texte de la réponse

Le plan de relance de l'apprentissage a d'ores et déjà permis d'augmenter significativement les effectifs d'apprentis(+ 15 % entre 2004 et 2007). Il convient toutefois de poursuivre ces efforts. Pour y parvenir, plusieurs axes pourront être développés. En premier lieu, le développement de l'apprentissage implique d'inciter les jeunes et les entreprises à recourir à ce contrat. Au-delà des dispositifs, cela passe par l'information, la communication. Ensuite, le renforcement de la capacité d'intermédiation de pôle emploi doit permettre de mieux faire correspondre la demande des entreprises et l'orientation des jeunes vers des filières porteuses en termes d'emploi. Un effort particulier devra être fait quant à la formation des conseillers sur les dispositifs de l'alternance et la connaissance des ressources du bassin d'emploi (types de formations disponibles, entreprises susceptibles de recruter...). Ensuite, l'accompagnement des jeunes devra également être amélioré, en ciblant les catégories les plus fragiles, afin notamment de prévenir les ruptures de contrat. Cet accompagnement renforcé se ferait en amont du contrat et pourrait se poursuivre pendant l'exécution du contrat afin notamment d'éviter des ruptures trop fréquentes. De même, la multiplicité des lieux de vie de l'apprenti (domicile, entreprise et CFA) est une contrainte qui doit être mieux prise en compte. Les aides à la mobilité des apprentis doivent être prioritaires, et des leviers financiers tels que les contrats d'objectifs et de moyens signés avec les régions pourront être mis à contribution en 2009. Enfin, au sein des entreprises, une meilleure reconnaissance des maîtres d'apprentissage serait de nature à la fois à améliorer la qualité de la formation dispensée, et à ouvrir la palette d'emplois en apprentissage si davantage de salariés sont prêts à assumer cette fonction. Ces dispositions sont encore à l'étude et doivent faire l'objet d'une concertation avec les acteurs concernés.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10697

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 novembre 2007, page 7178

Réponse publiée le : 6 janvier 2009, page 79